

Registre des délibérations - Délibération n°17 : 10/05/2017

SOLLICITATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS PASTORAUX 7.6.2 DU PDRR PACA

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excusés :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation 15/02/2017 RC - 81 RC - 82

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2017

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 17: 10/05/2017

SOLLICITATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS PASTORAUX 7.6.2 DU PDRR PACA

► Contexte

Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels :

- ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019 "Camargue"
- ZSC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles ».
- ZPS FR9312001 "Marais entre Arles et Grand Rhône".

Sur ces sites, plusieurs habitats prioritaires au titre de la Directive Habitat sont menacés par l'uniformisation et la fermeture du milieu qui tendrait à faire disparaître ces derniers, au profit d'habitats moins patrimoniaux.

Sur certains secteurs, les espèces envahissantes (frêne, baccharis...) connaissent une dynamique importante de colonisation, qui contribue à une fermeture des milieux. La diminution de la pression de pâturage ou pression insuffisante pourrait expliquer cette colonisation.

Le rôle de l'élevage extensif comme outil de gestion des différents milieux naturels humides en Camargue n'est plus à démontrer et il est en adéquation avec les objectifs des Docob des sites Natura2000 "Camargue" et "Marais entre Crau et Grand Rhône" et également avec les engagements de la charte du PNRC.

L'enjeu principal et primordial est donc de maintenir cette pratique d'élevage qui permet de lutter contre le développement des espèces qui ferment ces milieux.

► Objet

Le but de cette action est d'éviter l'atterrissement des sites, qui sont devenus propices au développement d'espèces non désirées (frênes, baccharis...).

L'objet du dispositif proposé dans le cadre du programme de développement rural régional de Provence Alpes Côte d'Azur est de financer notamment les travaux de débroussaillage, la pose de clôtures, les parcs et couloirs de contention pour le bétail.

Cette action à visée collective doit être portée par une structure publique, c'est pourquoi le Parc, maître d'ouvrage et animateur de la démarche, identifiera les éleveurs volontaires et leurs besoins en travaux et en équipements, et veillera à la gestion des crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide l'implication du Parc dans le dispositif d'aide aux équipements pastoraux ;
- autorise les services du Parc à solliciter les éleveurs pour les accompagner dans le montage des dossiers ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des crédits ;
- autorise le Président à solliciter les financements du dispositif FEADER d'aide aux équipements pastoraux à hauteur de 150 000€.

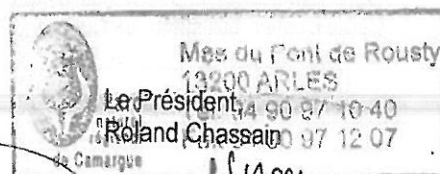
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

23 MAI 2017

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage effectué le

24 MAI 2017



REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2017

Application agréée E-legalite.com